

Commune de.....SAULX.....

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

---°°0°°---

AUTORISATION DE PENETRER SUR DES PROPRIETES PRIVEES

Je soussigné, GONZALES Benjamin maire deSAULX..... certifie que l'arrêté préfectoral n°70-2021-11-18-00005 du 18 novembre 2021 autorisant les agents de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) à pénétrer sur les propriétés privées et publiques situées sur le territoire de l'ensemble des communes du département, sera affiché :

du* 20/11/2021 au** 20/11/2026 inclus aux placards habituels de ma commune.

FAIT A, SAULX
LE MAIRE,

le 20/11/2021

(cachet de la mairie)



* dès réception
** pendant 5 ans.

Certificat à retourner sous une dizaine de jours à :

Préfecture de la Haute-Saône
Bureau de la coordination interministérielle
B P 429
70013 VESOUL CEDEX
emilie.schummer@haute-saone.gouv.fr